

# Conditions Générales de Ventes

## COMMANDE DE PRESTATION

Toute commande d'une prestation inter ou intra-entreprise n'est enregistrée qu'à réception du devis cacheté et signé, transmis par courrier ou email. A réception de la commande, Personnalité vous fait parvenir la convention de formation (le cas échéant) et le dossier administratif et logistique (plan d'accès et transports de proximité si la prestation est réalisée dans les locaux de Personnalité, convocation...).

## TARIF

Le tarif applicable est celui mentionné dans le devis. Tous nos prix sont stipulés hors taxes. Il convient d'ajouter la TVA en vigueur à la date d'émission de la facture.

## FINANCEMENT

Si le financement de la prestation est pris directement en charge par le client, facturation à l'issue de la prestation, règlement à réception.

Si le financement de la prestation est pris en charge via OPCO, il est possible de mettre en place la subrogation sous les conditions suivantes :

- Demande d'accord de prise en charge à effectuer par le client et à transmettre impérativement à Personnalité avant le début de la prestation.
- Facturation à l'OPCO selon indications figurant sur l'accord de prise en charge.

## ANNULATION / REPORT

Le client dispose de la possibilité d'annuler sans fra une prestation à la condition de respecter un délai d préavis de 30 jours ouvrés. La prestation pourra être reportée à une autre date fixée d'un commun accord entre Personnalité et le client.

Si l'annulation devait intervenir dans un délai inférieur à trente (30) jours ouvrés, Personnalité facturera :

- 30% du prix de la prestation pour une annulation entre 30 et 15 jours ouvrés avant la date prévue de la prestation
- 50% du prix de la prestation pour une annulation entre 14 et 2 jours ouvrés avant la date prévue de la prestation
- 100% du prix de la prestation pour une annulation moins de 2 jours ouvrés avant la date prévue de la prestation

## COMMUNICATION

Personnalité se réserve, dès le démarrage de la prestation et sauf avis contraire de votre part, le droit de communiquer sur l'objet de la prestation et de citer la raison sociale de votre société.

## PROPRIETE DES PRESTATIONS

De nombreux programmes utilisés dans les prestations résultent de recherches longues et coûteuses. Le prix de prestation comprend la seule utilisation par le(s) participant(s) du programme et des mémos pédagogiques éventuellement remis à l'issue de la prestation, il interdit toute rediffusion par toutes voies (livres, documentations, animations...) effectuée par le(s) participant(s) pour son (leur) compte personnel, celui d'un autre organisme ou celui de son (leur) entreprise.

Fait à Boulogne-Billancourt le 28/09/2021

Vincent SOULIER, CEO – Président

